



CONDITIONS GÉNÉRALES 2022/2023

CYCLE MASTER (2^{ème} année)

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour le candidat qui n'a pas suivi sa première année de formation à l'INH : il demandera son **inscription par écrit** en mentionnant sa **formation de base** et ses éventuelles formations **complémentaires** (CV) ainsi que le(s) **domaine(s) d'activité** dans le(s)quel(s) il compte utiliser les techniques hypnotiques. Le cas échéant, un entretien préalable avec l'un des formateurs de l'INH asbl pourra être requis.

Pour le candidat qui a suivi sa première année de formation à l'INH : il demandera son **inscription par écrit** en mentionnant **Nom, Prénom, Adresse, adresse mail, tel fixe, GSM, Profession** (un email est suffisant).

Une fois sa candidature acceptée, vu le nombre limité de places disponibles, le candidat ne sera considéré comme définitivement inscrit qu'à la date de **réception du versement de l'acompte** sur le compte de l'INH asbl ET le **renvoi de la Charte Ethique** ET des **Conditions Générales signées**.

PRIX

METHODE DE PAIEMENT « A »

Pour une inscription AVANT le 31 aout 2022 (= réception acompte avant le 31/08/2022)

Le montant total de la formation pour les 10 jours est de :

- 1385 € pour les particuliers
- 1679 € pour institutions, associations et sociétés

Pour une inscription APRÈS le 31 aout 2022 (= réception acompte après le 31/08/2022)

Le montant total de la formation est de :

- 1415 € pour les particuliers
- 1699 € pour institutions, associations et sociétés

L'acompte de 400 € est à verser le plus tôt possible à l'ordre de l'INH pour assurer votre réservation.

Compte Belfius Banque IBAN: BE87 0689 0818 8694 - SWIFT : GKCCBEBB (Com : Nom + Année de formation).

Le solde est à payer au plus tard le 15 septembre 2022 par virement.

Attention : tout retard de paiement sera majoré de 15% par quinzaine de jours de retard (en plus des frais administratifs de relance).

METHODE DE PAIEMENT « B »

Des paiements échelonnés sont possibles, uniquement moyennant la procédure suivante :

□ Pour une inscription avant le 31 aout 2022 (= réception acompte avant le 31/08/2022)

- | | | |
|----|--|---------------------------|
| 1) | l'acompte de 400 € | |
| 2) | 370 € par virement avant le 19 décembre 2022 | (470 € pour les sociétés) |
| 3) | 370 € par virement avant le 13 février 2023 | (470 € pour les sociétés) |
| 4) | 370 € par virement avant le 17 avril 2023 | (470 € pour les sociétés) |

Soit un total de 1510 € (1810 € pour les sociétés)



Pour une inscription après le 31 aout 2022 (= réception acompte après le 31/08/2022)

- 1) l'acompte de 400 €
- 2) 390 € par virement avant le 19 décembre 2022 (490 € pour sociétés)
- 3) 390 € par virement avant le 13 février 2023 (490 € pour sociétés)
- 4) 390 € par virement avant le 17 avril 2023 (490 € pour sociétés)

Soit un total de 1570 € (1870 € pour les sociétés)

Les virements doivent se faire sur le compte de l'INH.

Belfius Banque IBAN : BE87 0689 0818 8694 - SWIFT : GKCCBEBB (Com : Nom + Année de formation).

Attention : tout retard de paiement sera majoré de 15% par quinzaine de jours de retard (en plus des frais administratifs de relance).

ANNULATIONS / MODIFICATIONS

En cas d'annulation par le participant, quelle qu'en soit la raison, l'acompte versé et le solde resteront la propriété de l'INH asbl et sera éventuellement pris en compte pour une réinscription ultérieure.

L'INH asbl se réserve le droit d'annuler tout ou partie des activités, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, le montant des inscriptions sera restitué intégralement aux participants.

Les lieux et dates de la formation sont susceptibles d'être modifiés. Dans ce cas, les nouveaux lieux et dates seront communiqués aux participants le plus tôt possible par email ainsi que sur le **site Web**.

FILMS ET ENREGISTREMENTS

Les séminaires ne pourront être ni enregistrés, ni filmés excepté par l'INH, ainsi une soirée ou journée manquée pourra souvent être récupérée (support DVD).

NOM et PRENOM _____

Profession _____

Adresse _____

Email (obligatoire) _____

Paiement Méthode A (comptant) Méthode B (échelonnements)

Date _____ / _____ / _____

SIGNATURE avec la mention « pour accord » :